

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 17, 18 et 19 mai 2016

**2016 DAC 332** Subvention (4.000 euros) et convention avec l'association L'Œil de Jack.

**Mme Laurence GOLDGRAB, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 mai 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention d'équipement à l'association L'Œil de Jack ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement, en date du 2 mai 2016 ;

Sur le rapport présenté par Mme Laurence GOLDGRAB, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'équipement de 4.000 euros est attribuée à l'association L'Œil de Jack, 25, rue Simart chez Sabrina de Backer 75018 Paris, pour lui permettre d'acquérir des équipements informatiques. 2016\_02844 152101.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention relative à l'attribution d'une subvention d'équipement à l'association L'Œil de Jack, dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

Article 3 : La dépense d'un montant de 4.000 euros sera imputée sur le budget d'investissement 2016 de la Ville de Paris, nature 2042, rubrique 324, ligne VE40003, mission 90010-99-010 numéro d'individualisation 16V00458DAC.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**

